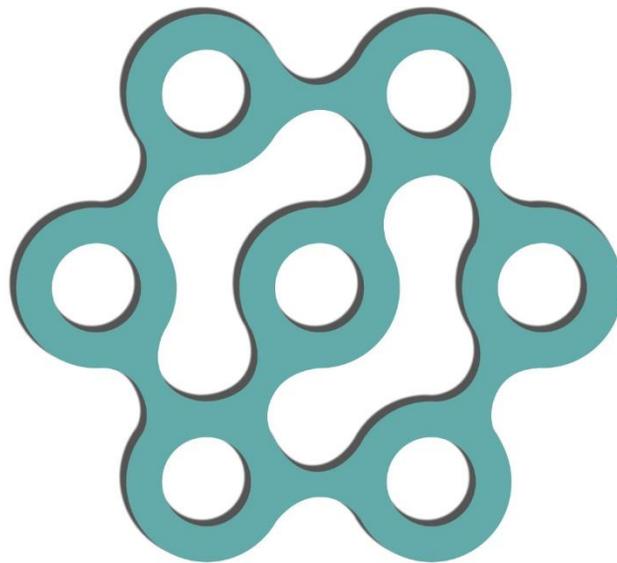


Politique charbon



Mai 2024

En janvier 2021, ELEVA Capital a adopté une politique de sortie du charbon ayant pour objectif d'exclure complètement les investissements dans les activités liées au charbon thermique.

ELEVA Capital reconnaît ainsi le consensus scientifique sur les émissions de gaz à effet de serre et se joint à l'engagement pris par la place financière de Paris visant à définir une stratégie de sortie du charbon. En tant qu'investisseur responsable, ELEVA Capital affirme sa volonté de contribuer à la transition vers une économie bas-carbone, ce qui induit inévitablement un désengagement complet du charbon thermique à horizon 2030 pour les pays OCDE et 2040 hors OCDE. L'utilisation du charbon thermique dans la production d'électricité est responsable d'une large proportion des émissions de gaz à effet de serre et est de plus en plus risquée pour les investisseurs dans un contexte réglementaire plus strict et de valorisation du prix du CO2.

Politique applicable à l'ensemble des fonds d'ELEVA Capital

Cette politique couvre la **production de charbon thermique** (extraction et distribution) et la **production d'électricité à base de charbon**. Elle comprend des exclusions strictes avec des seuils absolus et relatifs, qui deviennent graduellement plus restrictifs jusqu'en 2030 pour les pays OCDE et 2040 hors OCDE. Cette approche, à la fois statique et prospective, s'applique à tous les fonds d'ELEVA Capital, y compris le fonds ELEVA Sustainable Impact Europe, qui a par ailleurs des seuils plus restrictifs concernant le charbon (voir plus bas).

La politique charbon est revue chaque année et ne pourrait être modifiée que pour devenir plus restrictive et/ou pour s'aligner au consensus scientifique et aux pratiques de Place. Depuis la création de la Politique Charbon en décembre 2021, les seuils ont été revus une fois pour les rendre plus contraignants en mai 2024. Nous avons anticipé de 8 mois les seuils qui se seraient normalement appliqués à partir de 2025. Nous avons également renforcé le seuil relatif de production d'électricité à partir de charbon thermique. Enfin, suite au lancement de fonds investissant hors Europe, nous avons introduit une échéance spécifique aux pays hors OCDE afin de mieux reconnaître leur rythme de transition, conformément au consensus scientifique et aux pratiques de Place.

Production de charbon thermique

A compter de mai 2024 et concernant la production de charbon thermique, ELEVA Capital exclut strictement les sociétés qui :

- Prévoient d'augmenter leur capacité de production de charbon
- Produisent ou distribuent plus de 10 millions de tonnes (MT) de charbon thermique par an
- Ont plus de 5% de leur chiffre d'affaires issu de la production de charbon thermique

Les seuils absolus et relatifs deviennent ensuite graduellement plus restrictifs jusqu'en 2030 pour les pays OCDE et 2040 hors OCDE. Les seuils absolus sont exprimés en millions de tonnes. Les seuils relatifs sont exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires.

	2021	2023	Actuel	2030 OCDE	2040 hors OCDE
Seuil absolu	40 MT	20 MT	10 MT	0 MT	0 MT
Seuil relatif	10% CA	8% CA	5% CA	0% CA	0% CA



Production d'électricité à base de charbon thermique

De plus, ELEVA Capital exclut les sociétés qui :

- Prévoient d'augmenter leur capacité de production d'électricité à partir de charbon thermique
- Ont des capacités installées de centrales à charbon de plus de 5 GW
- Ont plus de 10% de leur chiffre d'affaires provenant de la production d'électricité à partir de charbon

Les seuils absolus et relatifs deviennent ensuite graduellement plus restrictifs jusqu'en 2030 pour les pays OCDE et 2040 hors OCDE. Les seuils absolus sont exprimés en gigawatts. Les seuils relatifs sont exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires. Les sources de données sur l'exposition des entreprises au charbon thermique sont Urgewald¹ et MSCI.

	2021	2023	Actuel	2030 OCDE	2040 hors OCDE
Seuil absolu	10 GW	8 GW	5 GW	0 GW	0 GW
Seuil relatif	35% CA	30% CA	10% CA	0% CA	0% CA



Les entreprises ayant une exposition résiduelle au charbon thermique (toujours en dessous des seuils mentionnés) sont suivies de près par les analystes et gérants d'ELEVA Capital. L'engagement avec ces entreprises est plus approfondi afin de les encourager à accélérer leur sortie du charbon.

Politique applicable au fonds ELEVA Sustainable Impact Europe

Outre la politique charbon applicable à l'ensemble des fonds, le fonds ELEVA Sustainable Impact Europe respecte des critères additionnels et plus exigeants liés au charbon. Ce fonds exclut strictement :

- Les entreprises générant **plus de 5 % de leurs revenus dans l'exploration, l'extraction, le transport, le raffinage et la distribution du charbon thermique, ainsi qu'avec des équipements ou services dédiés au secteur du charbon thermique**. Les entreprises ayant une exposition résiduelle (c'est-à-dire >0 % et <5 %) aux activités ci-dessus sont également exclues si leur production ou leurs capacités de production (en valeur absolue) liées à des produits/services issus du charbon thermique augmentent.
- Les entreprises générant **plus de 5 % de leurs revenus à partir de la production d'électricité/de chaleur issues de sources non renouvelables (y compris le charbon) ou fournissant des équipements ou des services dédiés à ce secteur**. Les entreprises ayant une exposition résiduelle (c'est-à-dire > 0 % et < 5 %) à l'énergie à base de charbon sont également exclues a) si leur production ou leurs capacités de production (en valeur absolue) liées à des produits/services issus du charbon thermique augmentent structurellement, et/ou b) si leur production ou leurs capacités de production (en valeur absolue) liées à de produits/services contributeurs (ex : les énergies renouvelables) n'augmentent pas, et/ou c) si elles n'ont pas d'objectif fixé bien en dessous de 2°C ou 1.5°C, ou n'ont pas d'engagement « Business Ambition for 1,5°C » auprès de la Science Based Target initiative.
- Les entreprises ayant plus de **5GW de capacités de production d'électricité à partir de charbon thermique**.

¹ Urgewald est une organisation à but non lucratif allemande responsable de la Global Coal Exit List, un outil d'information sur l'exposition au charbon des sociétés dans les secteurs extractifs et financiers.



ELEVA
CAPITAL

ELEVA Capital SAS

61, rue des Belles Feuilles 75116 Paris
au capital de 670 000€

RCS PARIS 829 373 075 – TVA INTRACOM FR 76 829 373 075

Tél : +33 (0)1 40 69 28 70

Société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP-17000015